



Sommaire

Projet de recherche sur la violence faite aux femmes et la réaction du système juridique de l'Î.-P.-É.

L'équipe de recherche sur la violence faite aux femmes et le système juridique à l'île-duPrince-Édouard du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale



Mars 2004

Projet de recherche sur la violence faite aux femmes et la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É.

Sommaire

En 1999, 21 femmes de l'Île, qui avaient été victimes de violence dans leur relation intime, ont accepté de participer à un projet de recherche consacré à leur histoire et à l'amélioration de la compréhension de l'impact de la réaction du système de justice sur les femmes qui quittent une relation de violence. Depuis, les entrevues menées auprès de ces femmes ont été transcrites et analysées et l'information recueillie a donné lieu à la publication du présent rapport. Par ailleurs, nous avons également fait une revue de la littérature existante sur la violence faite aux femmes en insistant plus particulièrement sur les recherches et études effectuées à l'Île-du-Prince-Édouard. Le fruit de cette revue de la littérature est également présenté dans le présent rapport.

Analyse des recherches

Ce rapport résume les résultats des entrevues menées auprès de 21 femmes de l'Î.-P.-É. ayant été victimes de violence conjugale. Les entrevues, menées en 1999, relatent des incidents de violence faite aux femmes et de réaction du système de justice sur une période de 10 ans, soit de 1989 à 1999.

Les trois quarts des femmes interviewées pour cette étude avaient entre 25 et 45 ans. Dix-neuf (19) femmes avaient été mariées à l'agresseur, une vivait en union de fait (concubinage) et la dernière n'avait jamais habité avec l'agresseur. Les femmes étaient restées dans la relation en moyenne pendant 15 ans. Au total, les femmes avaient 53 enfants et la plupart de ceux-ci avaient moins de 18 ans lorsque la relation de violence a pris fin.

Les femmes ont décrit leur agresseur comme étant dominateur et manipulateur. Elles étaient d'accord pour dire que leur agresseur n'assumait rarement la responsabilité de ses gestes et qu'il jetait souvent le blâme sur la victime pour les actes de violence. Les femmes étaient également d'accord pour affirmer que leur agresseur était habile à manipuler le système de justice en leur faveur, en particulier les policiers et les juges.

Les participantes du projet ont signalé avoir été l'objet d'une gamme variée de comportements violents, y compris de nature émotive, physique et sexuelle, les menaces, le harcèlement sans relâche, la négligence, les dommages à la propriété, la violence à l'égard des enfants et des animaux domestiques et les menaces de suicide. Le tiers des femmes ont rapporté que l'alcool était un facteur dans la violence. Plusieurs ont indiqué que l'agresseur a continué de les traquer, de les menacer et de les agresser une fois la relation terminée.

Les femmes ont décrit comment elles avaient été affectées par la relation de violence. Elles ont dit avoir été craintives et déprimées, incapables de fonctionner et peu d'estime de soi. Une fois la relation terminée, les effets du traumatisme vécu ont persisté sous

forme de rappels d'images (flashbacks) et de cauchemars récurrents. Les femmes ont également décrit l'impact de la violence sur leurs enfants. Selon elles, les enfants avaient des comportements agressifs et de colère, des troubles de sommeil, des difficultés à l'école et un plus grand nombre de problèmes de santé.

Les femmes interviewées ont fait part de plusieurs obstacles qui font qu'il était difficile pour elles de quitter ou de mettre fin à la relation de violence. Parmi ces obstacles, notons la crainte de vengeance; l'incapacité de reconnaître l'abus; le manque de connaissances au sujet des services et du soutien disponibles ou de l'accès à ces services; l'hésitation à abandonner la relation; les pressions de la famille ou du clergé; un sentiment d'impuissance; le manque de confiance dans le système de justice; l'insécurité financière et l'inquiétude relative aux enfants.

C'est la peur pour elle-même et pour leurs enfants qui a incité beaucoup des femmes à mettre fin à la relation de violence. Pour d'autres, c'est une marque de sympathie ou de soutien de la part d'un conseiller ou d'un proche. La plupart des femmes étaient d'accord pour dire qu'elles auraient été incapables de mettre fin à la relation de violence si elles n'avaient pas reçu d'aide.

Toutes les femmes interviewées pour cette étude ont signalé avoir eu des difficultés financières une fois la relation terminée. Dans certains cas, les femmes n'avaient aucun revenu ni soutien financier et ont dû faire une demande d'aide financière. Dans d'autres cas, les femmes ont demandé à leur agresseur de leur verser une pension alimentaire pour enfants, une entente de règlement ou une indemnité d'entretien, ce qui a souvent exacerbé leur difficulté financière en raison du fardeau accru des frais d'avocat et de la cour. Plusieurs d'entre elles ont indiqué qu'elles avaient décidé de ne pas demander de règlement ou de paiement de soutien parce qu'elles n'avaient pas les moyens de payer les frais d'avocat.

On a demandé aux femmes d'évaluer les services sociaux et juridiques auxquels elles avaient eu accès. Malgré l'efficacité et l'utilité signalée pour de nombreux aspects des services examinés, beaucoup d'entre elles étaient d'avis que les systèmes social et de justice appuyaient généralement l'agresseur et favorisaient la revictimisation des victimes. Les femmes interviewées pour cette étude ont suggéré plusieurs améliorations à la réaction du système aux cas de violence faite aux femmes. Leurs suggestions portaient le plus souvent sur la mise en place de services coordonnés pour les victimes et leurs enfants; l'amélioration de l'application des ordonnances émises; l'uniformisation de la réaction de la police; la création d'une aide financière pour les victimes ainsi que l'amélioration de l'accès à l'aide juridique et aux avocats spécialisés en droit familial.

Cette recherche est représentative des femmes de l'Î.-P.-É. qui ont fait l'expérience de la violence dans une relation. Sa valeur réside dans les récits percutants des femmes et dans ce que ces récits nous apprennent au sujet de leur expérience avec le système de justice. L'étude fournit des données de base sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système sur une période de 10 ans, soit de 1989 à 1999. Les thèmes suivants ressortent des récits des femmes :

- Bien qu'il ait été impossible de tracer un portrait clair de la victime typique à partir des entrevues menées pour cette étude, les femmes ont toutes décrit les agresseurs comme étant dominateurs, manipulateurs et refusant d'assumer la responsabilité de leurs actions.
- Les femmes ont décrit une gamme de comportements violents qui systématiquement réduisaient leur estime de soi et confiance en soi. Lorsqu'elles ont enfin mis fin à la relation, les effets de la violence ont persisté. Les femmes estimaient également que la violence au foyer avait eu des conséquences négatives sur leurs enfants.
- Malgré les nombreux obstacles à leur départ, les femmes ont signalé que la peur pour leur propre vie et pour celle de leurs enfants est souvent ce qui leur a permis de se sortir de leur relation de violence.
- La plupart des femmes étaient d'accord qu'elles auraient été incapables de quitter si elles n'avaient pas reçu d'aide. Les interventions signalées comme ayant été systématiquement utiles sont celles de la Transition House Association (Association des maisons de transition); de Victim Services (Service d'aide aux victimes); des médecins; des conseillers; du Rape and Sexual Assault Crisis Centre (Centre détresse-secours en cas de viols et d'agressions sexuelles); de la Community Legal Information Association (Association communautaire d'information juridique); du Lawyer Referral Service (Service d'acheminement vers un avocat) et du Women's Network (Réseau des femmes). Les interventions pas toujours jugées utiles ou jugées systématiquement moins utiles comprenaient celles de la police, des Services de protection de l'enfance, du clergé, des tribunaux, des avocats, de l'aide financière, de l'aide juridique et du Programme d'application des pensions alimentaires et des ordonnances de garde (Maintenance Enforcement Program).
- Les femmes qui avaient intenté des poursuites étaient d'accord que les poursuites avaient été très efficaces pour mettre fin à la poursuite de la violence.
- Beaucoup de femmes estimaient que les ordonnances de non-communication à l'endroit des conjoints violents ne sont pas efficaces parce qu'elles étaient rarement appliquées.
- Les femmes ont suggéré de nombreuses améliorations à la réaction du système aux cas de violence faite aux femmes. En ce qui concerne le système de justice en général, les suggestions les plus fréquentes visaient l'amélioration de l'accès à l'aide juridique et à des avocats en droit familial; l'application des ordonnances de non-communication et de soutien à l'endroit des conjoints violents; l'amélioration de l'uniformité de la réaction policière; la mise en place d'un soutien financier pour les victimes de violence familiale; la création d'un plus

grand nombre de groupes d'entraide et de services de counseling abordables pour les victimes et leurs enfants et enfin, l'éducation du public sur la question de la violence familiale et de la violence faite aux femmes.

La violence faite aux femmes et le système de justice : revue de la littérature

Notre revue de la littérature a révélé une corrélation entre les expériences des femmes de l'Î.-P.-É. et les expériences des femmes de l'extérieur de l'Île. Notamment, tant la présente étude que d'autres recherches indiquent que les femmes qui ont connu la violence dans leur relation continuent souvent de craindre pour leur sécurité, même après avoir quitté le milieu violent (DeMaris et Swinford, 1996). De plus, les résultats de notre recherche sont conformes à d'autres recherches qui indiquent une escalade probable des incidents de violence dans le temps (Fitzgerald, 1999).

L'isolement rural de bien des femmes à l'Île et les répercussions de la violence familiale sur les victimes créent une population qui a des besoins spéciaux par rapport à l'accès au système de justice. Notre revue des recherches effectuées à l'Île, au cours des deux dernières décennies, révèle que les femmes de l'Île qui quittent une relation de violence ont des besoins nombreux auxquels le système de justice actuel ne répond pas. Les recommandations issues des enquêtes sont extrêmement semblables peu importe le but des études ou la période pendant laquelle les projets se sont déroulés. Par exemple, les organismes qui se portent à la défense des femmes victimes de violence suggèrent, depuis des années, que l'on verse une aide financière aux victimes pour les services d'aide juridique (Reddin, 1987; McQuaid, 1991; Bradford, 1998; Nicholson, 2000; Bradford, 2001). Sauf pour quelques exceptions à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment la mise sur pied de Victim Services (Service d'aide aux victimes), on s'est évertué à faire des recommandations qui ont donné peu de résultats.

Autre documentation

Nous avons préparé une série de dépliants d'une ou deux pages qui font un lien entre les récits des femmes de l'Île ayant participé à ce projet et les recherches et l'information existantes sur la violence faite aux femmes. Ces dépliants portent sur les sujets suivants notamment :

- Relation entre la violence faite aux animaux et la violence familiale
- Violence familiale et consommation abusive d'alcool et de drogues
- Violence familiale et grossesse
- Répercussions sur les enfants exposés à la violence faite aux femmes
- Formes de violence faite aux femmes
- Violence émotive ou psychologique
- Exploitation financière
- Profil de l'agresseur
- Relation entre la violence faite aux enfants et la violence faite aux femmes
- Le cycle continu

- La violence physique
- La violence sexuelle
- L'isolement

Les dépliants contiennent des statistiques et de l'information sur les recherches effectuées par d'autres sources et dont il est question dans les récits des femmes de l'Île. La documentation est disponible en anglais et en français dans le site Web du projet à l'adresse <http://www.isn.net/~tha/womanabuseresearch>.

Ce résumé est également offert en anglais et en français dans le site Web du projet.